Comité Laïcité République
Aix-Marseille Provence

CONFERENCE – DEBAT

espe Académie d'Aix-Marseille

Aix*Marseille université Initiative d'excellence

L'enseignement laïque du fait religieux à l'école de la République

Mercredi 20 mars 2019
de 18 h à 20h

École Supérieure du Professorat et de l'Education
63, La Canebière, 13001 Marseille

Animée par

Mireille Blin Présidente du Comité Laïcité République Aix-Marseille Provence
et **Jacques Bonnabel** Secrétaire Général du C.L.R. Aix-Marseille Provence

Intervenants



Jean Pierre Sakoun
Président du Comité Laïcité République



Nicolas Sembel
Professeur des Universités
Référent Laïcité de l'ESPE



Charles Coutel
Professeur des Universités,
Directeur de l'Institut d'études des faits religieux de l'Université d'Artois

> Organisée en partenariat entre le CLR- AMP et l'ESPE <

Contact : comite.laicite.republique.amp@gmail.com

« Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égale dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité.»

(Code de l'Education, article 111-1)

L'Éducation Nationale est de plus en plus confrontée à des contestations, à des provocations, voire même à des remises en cause des connaissances et savoirs scientifiques, le tout sur fond de croyances religieuses.

Difficiles à gérer, ces situations sont autant de menaces sur la capacité de l'école de la République à former de futurs citoyens et à faire vivre ensemble ses élèves au cœur même des classes et des établissements scolaires.

La loi de 1905, aboutissement de plus d'un siècle d'affrontements entre les Églises et l'État, a institué la Laïcité comme principe fondateur d'une République pacifiée, érigeant la liberté de conscience comme liberté fondamentale, avec pour chacun le droit de croire ou de ne pas croire.

C'est dire que le fait religieux, loin d'être nié, est reconnu comme une possibilité, une liberté, offerte à chaque citoyen pourvu qu'elle n'interfère en rien dans la liberté des autres, qu'elle ne refuse pas plus l'altérité que la richesse que peut constituer, dans une société de tolérance, la pluralité des cultures et des convictions.

PROGRAMME

OUVERTURE DE LA TABLE RONDE

Pascale Brandt-Pomares, Directrice de l'ESPE
et Mireille Blin

• INTERVENTION N° 1 : Jean Pierre Sakoun

La laïcité, comment définir ce principe qui vient de loin et qui est plus que jamais d'actualité ? Comment se traduit-il dans le fonctionnement de la république ? Quelles menaces et comment résister ?

• INTERVENTION N° 2 : Nicolas Sembel

Qu'en est-il de la formation des enseignant-e-s et des CPE au fait religieux comme fait social et question vive, dans le cadre d'une démarche adossée à la recherche et d'une reconnaissance interculturelle ? Comment mettre en place une formation déclinable en compétences, visant le développement professionnel et la réflexivité ?

• INTERVENTION N° 3 : Charles Coutel

L'enseignement laïque du fait religieux à l'école.
Enseignement du fait religieux ou enseignement des religions : où en est-on depuis le rapport Debray de mars 2002 ? Quelle place dans les programmes pour un enseignement public assurant la transmission de connaissances et de références sur le fait religieux et son histoire, dans le respect de la liberté de conscience, et des principes de laïcité et de neutralité du service public ? De quels outils disposent les enseignants ? Quel soutien pour les enseignants confrontés à des contestations ? Comment mieux affirmer qu'un tel enseignement garantit la liberté de conscience et le respect des choix individuels en terme de convictions religieuses, et partant s'inscrit dans la mission première de l'école qui est de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

• ÉCHANGE ENTRE LES INTERVENANTS DE LA TABLE RONDE

• QUESTIONS RÉPONSES ENTRE LA SALLE ET LES INTERVENANTS

• INTERVENTION DE CLÔTURE DES INTERVENANTS

ANIMATION / MODÉRATION DU DÉBAT

Jacques Bonnabel